

Rapport n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 4 février 2013		Chapitre : 65 Article : 6574

SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs pompiers. Je vous propose de reconduire en 2013 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès..... 1 715 €
- Journée nationale des médecins..... 2 537 €
- Déplacements sportifs..... 24 384 €
- Récompenses..... 5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs pompiers et au
- fonctionnement de l'Union départementale..... 43 099 €

Soit un total de 76 800 € (7 500 € de plus qu'en 2012 pour financer le déplacement consécutif à l'organisation de la finale nationale du challenge de la qualité – épreuves athlétiques + parcours sportif – des sapeurs-pompiers en Guadeloupe).

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2013 une subvention de 1 000 € identique à 2012.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2012.

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'événements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...).

.../...

Je vous propose le versement d'une subvention de 2 600 € identique à 2012

Les crédits, soit 81 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2013 du SDIS.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :

Vu le rapport n° 1 ;

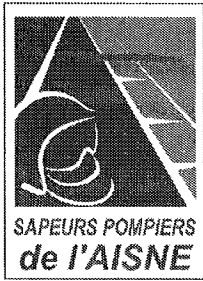
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2013 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	76 800 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS	2 600 €

Le Président,



Thierry THOMAS



Délibération n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 4 février 2013		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 15
Votants : 15

Le 4 février 2013 à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 17 janvier 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Thierry DELEROT représentant Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Jacques KRABAL, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Paul GIROD, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY

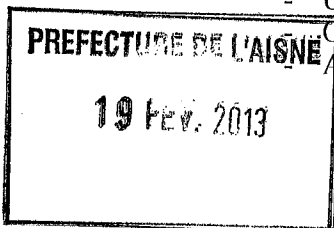
Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Philippe MOREAU, Christiane CHAUSSON.

SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2013 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne 76 800 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers 1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers 1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS 2 600 €



Le Président,
Thierry THOMAS